

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 24 Septembre 2015

Présents : Joël Devos, Bruno Wulleput, Annick Broïon, Dorothée Debruyne Mark Mazières, Patrice Seingier, Catherine Duplouy, Marie-Franche Briche, Gervais Coupin, Claude Frenois, Hugues Declercq, Cécile Devaddere, Vincent Ducourant, Katia Decalf, Gontran Verstaen, Monique Laporte, Amandine Labalette-Tranchant, Pascal Tellier, Bénédicte David, Gontran Verstaen.

Donne procuration : Laurent Henneron à Joël Devos.

Absents : Odette Malvache-Delestrez, Philippe Sonnevile,

1) Avis du Conseil sur les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter les adhésions au SIDEN SIAN des nouvelles communes et communautés de communes suivantes : Communauté de Communes des Vallons d'Anizy (compétence Assainissement Collectif), communes de Quiery-La-Motte (compétences Eau Potable et Défense Extérieure Contre l'Incendie), Hendecourt-Les-Cagnicourt (compétences Eau Potable), Auxi-Le-Château (proposition d'adhésion aux compétences Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) et de la Métropole Européenne de Lille (proposition d'adhésion aux compétences Eau Potable à compter du 1er janvier 2016 sur le territoire de 23 communes).

Proposition adoptée à l'unanimité

2) Avis du Conseil sur le rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Maire rappelle le principe des attributions de compensations pour les communes adhérentes à une Communauté de communes.

La Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) a rédigé un rapport, en date du 7 juillet 2015, qui a pour objet de faire une proposition pour l'évaluation des charges qui seront en compte dans le calcul de l'attribution de compensation de la commune d'Hazebrouck, suite au transfert des agents affectés au service Développement économique et Instruction des autorisations du droit des sols.

Les permis de construire sont désormais instruits par la Communauté de communes ; à cette fin, la commune d'Hazebrouck a transféré deux agents communaux à la Communauté de communes à compter du 1^{er} mars 2015 afin de réaliser cette mission.

La CCFI a également pris la compétence développement économique et la commune d'Hazebrouck a transféré l'agent qui était en charge de ces missions.

Ces transferts de compétences entraînent un transfert de charges de la commune d'Hazebrouck vers la Communauté de communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter cette modification des charges transférées et d'adopter le rapport de la CLECT.

Proposition adoptée à l'unanimité

3) Avis du Conseil sur le rapport d'activités 2014 du SMICTOM

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2014 établi par le SMICTOM des Flandres.

Le Conseil municipal prend acte du rapport présenté

4) Avis du Conseil sur le rapport d'activités 2014 du Syndicat Intercommunal d'Energies des Communes de Flandre (SIECF)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel pour l'année 2014 proposé par le SIECF.

Le Conseil municipal prend acte du rapport présenté

5) Modification des statuts du SIECF

Le SIECF a signé une convention d'entente avec les Communautés de communes des Hauts de Flandre, de Flandre Intérieure et Flandre Lys pour le développement du numérique. Les communes concernées ont trois mois pour se prononcer sur la modification des statuts envisagée. Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification statutaire su SIECF.

Modification approuvée à l'unanimité

6) Elargissement du périmètre du SIECF

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au SIECF des quatre communes suivantes : Fleurbaix, Laventie, Lestrem et Sailly sur la Lys.

Proposition adoptée à l'unanimité

7) Compétences transférées au SIECF

Suite au positionnement du SIECF sur le développement du numérique et la compétence éclairage public, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer au SIECF pour les compétences suivantes :

- Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité
- Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz
- Télécommunications
- Eclairage public : investissement

Proposition adoptée à l'unanimité

8) Taxe sur la consommation finale d'électricité

Monsieur le Maire rappelle que la commune perçoit depuis 2011 une taxe locale sur la consommation finale d'électricité, qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité. Par délibération du 26 septembre 2014, le Conseil Municipal avait fixé le coefficient multiplicateur applicable au tarif de base de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,50 à compter du 1er janvier 2015.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la proposition du SIECF (Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre), dont la commune est membre, de participer pour 2016 au dispositif par lequel, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, il assure depuis 2015 la perception et le contrôle de la TCFE pour le compte de 87 communes du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ne pas adhérer au dispositif du SIECF pour l'année 2016 et de continuer à percevoir le produit de la TCFE et à en fixer le coefficient multiplicateur à 8,50 à compter du 1er janvier 2016.

Proposition adoptée à l'unanimité

9) Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public – réseaux publics de transport et distribution d'électricité

L'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité ouvre droit à la commune à la perception auprès du gestionnaire d'une redevance d'occupation du domaine public, réactualisée chaque année.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'instituer cette redevance sur le territoire de la commune.

Proposition adoptée à l'unanimité

10) Taxe d'aménagement - Fixation du taux et des exonérations facultatives

La taxe d'aménagement, établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, est applicable depuis le 1er mars 2012.

La commune peut fixer librement dans le cadre des articles L. 331- 14 et L. 332-15 du code de l'urbanisme le taux de cette taxe et dans le cadre de l'article L. 331-9 du même code certaines

exonérations. Le taux de la taxe d'aménagement doit être fixé par délibération adoptée au plus tard le 30 novembre pour être applicable au 1er janvier suivant.

Monsieur le Maire propose pour l'année 2016 :

- de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 4%
- de maintenir le taux de 3% sur les parcelles reprises dans le Permis d'aménager n°PA05958112O0002 et situées dans les zones 1AUa5a et 1AUa5b du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- de prévoir les exonérations suivantes :
 - ✓ Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;
 - ✓ Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
 - ✓ Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) à raison de 50 % de leur surface ;
 - ✓ les abris de jardins soumis à déclaration préalable

Proposition adoptée à l'unanimité

11) Attribution de subventions exceptionnelles aux associations – Ducasse de la Croix du Bac

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les associations « Les Archers Steenwerckois » et « l'APE de l'école du Tilleul » ont sollicité respectivement une subvention exceptionnelle de 100 € et de 200 € pour l'animation de la Ducasse de la Croix du Bac.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder ces subventions.

Proposition adoptée à l'unanimité

12) Attribution de subvention exceptionnelle à l'association « PIERLOU »

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association Pierlou, sollicitant de la commune l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour financer un projet humanitaire de deux jeunes steenwerckois dans le cadre de leur participation au « 4L Trophy » du 18 au 28 février 2016.

Au regard du but poursuivi par cette manifestation, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder cette subvention qui sera reprise au budget 2016.

Proposition adoptée à l'unanimité

13) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Restaurants du Cœur »

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association « Les Restos du Cœur », sollicitant de la commune l'attribution d'une subvention pour financer l'organisation d'un repas de gala au profit de l'association qui se déroulera le 9 octobre 2015 à Leffrinckoucke.

Au regard du but poursuivi par cette manifestation, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une subvention de 200 €.

Proposition adoptée à l'unanimité

14) Attribution d'une subvention à la SARL « les Salons de la Prairie » - 2^{ème} tranche FISAC

Le Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce a été créé pour répondre aux menaces pesant sur l'existence de l'offre commerciale et artisanale de proximité dans les zones urbaines et rurales.

Monsieur Perche a sollicité une subvention pour des travaux de pose d'équipements pour la sécurité et l'accessibilité de ses locaux.

Au regard des factures présentées par la SARL « Salons de la Prairie », Monsieur le Maire propose de verser la subvention prévue dans le cadre du programme cité ci-dessus pour un montant de 1840,50 €.

Proposition adoptée à l'unanimité

15) Attribution d'une subvention à l'entreprise individuelle « la Poterie du Vieux Bac » - 2^{ème} tranche FISAC

Le Fonds d'intervention pour les Services, l'artisanat et le Commerce a été créé pour répondre aux menaces pesant sur l'existence de l'offre commerciale et artisanale de proximité dans les zones urbaines et rurales.

Monsieur Deseur a sollicité une subvention pour des travaux de pose d'équipements de signalétique et d'éclairage de ses locaux.

Au regard des factures présentées par l'entreprise individuelle « La Poterie du Vieux Bac », Monsieur le Maire propose de verser la subvention prévue dans le cadre du programme cité ci-dessus pour un montant de 1840,50 €.

Proposition adoptée à l'unanimité

16) Décision modificative de crédits n°1

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative de crédits n°1 afin de prendre en compte les modifications de crédits budgétaires suivantes :

- Recettes : + 224 147,60 €
- Dépenses : + 224 147,60 €

Proposition adoptée à l'unanimité

17) Indemnités de gardiennage des églises communales – année 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les indemnités annuelles de gardiennage des deux églises de la commune à 119,55 € par église.

Proposition adoptée à l'unanimité

18) Renouvellement de la convention Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) - année 2015

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention qui lie la commune de Steenwerck au Département du Nord, relatif à l'entretien des chemins de randonnées qui traversent la commune dans le cadre du PDIPR.

En échange de l'entretien courant des sentiers, la commune va percevoir une indemnité de 686,75 €, accordée par le Conseil Départemental, correspondant aux 33 kms de sentiers de randonnée qui traversent la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Proposition adoptée à l'unanimité

19) Approbation de la convention GRDF « GAZPAR »

L'entreprise GRDF souhaite développer un projet dénommé GAZPAR qui correspond à l'installation et au déploiement de télécompteurs de consommations de gaz dans un souci d'efficacité énergétique et d'une plus grande fiabilité de comptage.

A ce titre, GRDF propose à la commune de signer une convention prévoyant les conditions dans lesquelles la Commune de Steenwerck l'autorise à installer sur deux sites (églises du Bourg et de la Croix du Bac) les équipements de télérelève en hauteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Proposition adoptée à l'unanimité

20) Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil que, dans l'attente de l'avis du Comité Technique Paritaire sur la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, la création de deux postes s'avère nécessaire.

Il propose donc au Conseil Municipal la création, à compter du 1er novembre 2015, d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et d'un poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Proposition adoptée à l'unanimité

21) Enveloppe budgétaire des accueils de loisirs des petites vacances scolaires 2015/2016

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire l'enveloppe budgétaire de l'accueil de loisirs des petites vacances scolaires de l'année 2015/2016 en fixant les bases comme suit :

- 4,08 € par jour pour le primaire
- 3,00 € par jour pour les maternelles
- 0,25 € par jour pour l'accueil échelonné (08 h 00 – 10 h 00).

Cette enveloppe comprend les dépenses liées aux activités et sorties, restauration et dépenses en fournitures diverses.

Proposition adoptée à l'unanimité

22) Modification des critères d'attribution de l'aide à la formation BAFA

La commune rembourse 10 % de la formation générale et 20 % de l'approfondissement à tous les steenwerckois qui s'engagent dans une formation menant à la délivrance du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur.

En échange, chaque bénéficiaire s'engage à assurer ses fonctions d'animateur stagiaire et d'animateur diplômé dans les accueils de loisirs organisés par la commune sur une période n'excédant pas 18 mois.

Proposition adoptée à l'unanimité

23) Approbation du plan de mise en accessibilité des établissements recevant du public de la Commune

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le plan de mise en accessibilité des établissements recevant du public de la commune.

Ce plan prévoit la programmation de travaux sur 6 ans afin de rendre accessibles les différents équipements communaux (cheminements extérieurs, signalétique, ascenseurs, sanitaires,...).

Proposition adoptée à l'unanimité

24) Recensement de la population – désignation d'un coordonnateur communal et d'un adjoint

Monsieur le Maire rappelle que l'INSEE procède à un recensement de la population tous les 5 ans.

Le prochain recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Cette opération doit être supervisée par un agent communal.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Ludovic Top, adjoint administratif comme coordonnateur et Madame Doriane Dillies, adjointe administrative comme coordinatrice adjointe.

Proposition adoptée à l'unanimité